

Les diasporas à l'aune de la contrebande (et *vice versa*)

Quelques réflexions à partir d'un cas du début du xx^e siècle¹

Kostis GKOTSINAS

1. Je tiens à remercier les responsables du numéro, Angelos Dalachanis et Marie-Carmen Smyrnelis, d'y avoir inclus cet article, ainsi que l'évaluateur anonyme pour ses remarques pertinentes et utiles.

« Je crois, d'ailleurs, que peu de peuples soient plus foncièrement contrebandiers que les Grecs². » Cette appréciation, consignée dans le roman *La croisière du hachich* de Henry de Monfreid, assimile un groupe ethnique (les Grecs) à une pratique illicite (la contrebande). Or, tant le premier que la seconde constituent des catégories aux limites floues à un moment donné et changeantes au fil du temps. En les étudiant en juxtaposition, on peut mieux les comprendre et proposer des analyses plus fines de ces deux phénomènes.

L'auteur de *La croisière du hachich* y relate une opération de contrebande qu'il a menée en pleine Première Guerre mondiale à partir de la Corne d'Afrique. Monfreid s'y était installé après l'échec de diverses affaires en France et s'était adonné au commerce, tantôt licite, tantôt illicite : du café, des perles, des armes, voire des esclaves, à en croire son dossier constitué par les autorités britanniques³. À la recherche d'un

coup juteux et sur la foi d'un renseignement confié par un chef-mécanicien grec rencontré à Port-Vendres, il se rend en Grèce, dans un village montagnard du Péloponnèse, pour acheter sur place du haschisch, cultivé alors en toute légalité. Il expédie sa marchandise par train jusqu'au Pirée, puis l'envoie par un vapeur à Djibouti *via* Marseille, pour la récupérer et la transporter avec son voilier à Suez⁴. L'objectif de son opération était de vendre sa cargaison dans le marché égyptien, où le chanvre indien était prohibé et par conséquent beaucoup plus rentable : « Je sais seulement ces deux choses : le hachich se produit en Grèce et se vend très cher en Égypte⁵ ».

Le cas de Monfreid est exceptionnel en ce qu'il a décrit ses opérations de contrebande dans une série de romans d'aventures, sans états d'âme et avec force détails. En revanche, ses activités n'avaient rien d'inhabituel, tant dans les mers qu'il a sillonnées avec son navire que dans d'autres régions du monde. En effet, la contrebande, faisant par définition fi de restrictions imposées au

2. Henry de Monfreid, *La croisière du hachich*, Paris, B. Grasset, 1933, p. 43.

3. "Drug smuggling: activities of Henri de Monfried [sic]", TNA, CO 323/973/9, *Confidential Memorandum*, F 7259/289/88, p. 1-2.

4. Henri [sic] de Monfreid, *Journal de bord*, Paris, Arthaud, 1984, p. 101-108.

5. Henry de Monfreid, *La croisière du hachich*, op. cit., p. 32.

libre-échange, peut être considérée comme une réaction aussi bien à l'établissement ou au déplacement de frontières qu'à la doctrine mercantiliste qui a prévalu à la suite de la découverte des Amériques par les empires européens et qui prônait l'intervention active des états dans la vie économique, entre autres avec l'instauration des monopoles et des taxes à l'importation. Ce n'est pas un hasard si Adam Smith, champion du laissez-faire, recommandait des droits de douane modérés, car les droits élevés engendreraient selon lui soit un faible revenu pour les gouvernements soit une augmentation de la contrebande⁶.

En effet, les gouvernements qui imposent des taxes et des impôts en quête de revenus pour rémunérer leurs fonctionnaires, payer leurs soldats, financer leur expansion cherchent un équilibre souvent précaire entre perte de recettes et incitation à l'évasion fiscale ou à la contrebande. L'équilibre est d'autant plus difficile à trouver qu'il n'est pas uniquement défini par le taux d'imposition, mais aussi par des facteurs comme la légitimité du pouvoir central auprès de ses sujets ou citoyens, l'efficacité des mécanismes de contrôle et de contrainte, ou encore la distance par rapport aux centres de pouvoir.

Du point de vue des sujets des empires et des États-nations, la contrebande ne constitue pas seulement une stratégie d'enrichissement ou de survie (comme peut l'être, d'ailleurs, la décision de s'expatrier). Elle est souvent une réaction à des règles jugées injustes ou abusives, imposées par un pouvoir qui s'immisce dans les relations commerciales des individus. Le même Adam Smith estimait que quelqu'un qui s'adonne à la contrebande est, certes, « extrêmement blâmable », mais incapable

pour le reste de violer les lois de la justice naturelle et né pour faire, à tous égards, un excellent citoyen « si les lois de son pays ne se fussent avisées de rendre criminelles des actions qui n'ont jamais reçu de la nature un tel caractère.⁷ » En d'autres termes, la frontière entre commerce licite et trafic illicite est mouvante, tracée par l'évolution de la législation, et les deux pratiques peuvent être exercées parallèlement, alternativement ou successivement, comme le montre l'exemple d'Henry de Monfreid.

Tout comme les activités commerciales autorisées, qui ont depuis longtemps intéressé les sciences sociales, la contrebande a attiré plus récemment l'attention des économistes, des politologues, des anthropologues, ou encore des historiens et des historiennes. Dans le dernier cas, un certain nombre de recherches se penche sur le monde atlantique, le triangle formé par l'Amérique, l'Afrique et l'Europe et parcouru par le commerce maritime⁸. Ces études montrent comment la rivalité coloniale a conduit les Britanniques, les Hollandais et les Français à se lancer dans une contrebande à grande échelle en Amérique du Sud et centrale ou dans les Caraïbes. Là, les empires espagnol et portugais, souscrivant à la doctrine mercantiliste dominante, avaient imposé un contrôle exclusif sur le commerce de nombreuses marchandises, tels le tabac, le cacao, le sucre ou la mélasse. D'autres études portent leur regard sur

7. *Ibid. supra*, p. 597.

8. Lance Grahn, *Political Economy of Smuggling: Regional Informal Economies in Early Bourbon New Granada*, Boulder, Westview, 1997 ; Willem Klooster, "Inter-Imperial Smuggling in the Americas, 1600-1800", in Bernard Bailyn et Patricia L. Denault (eds), *Soundings in Atlantic History: Latent Structures and Intellectual Currents, 1500-1830*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2009, p. 141-180 ; Jesse Cromwell, *The Smugglers' World: Illicit Trade and Atlantic Communities in Eighteenth-Century Venezuela*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2018.

6. Adam Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, trad. G. Garnier, t. 2, Paris, Guillaumin, 1843 [1^{re} éd. en anglais : 1776], p. 579.

l'océan Indien et le Sud-Est asiatique, une autre région où les puissances impériales (Chine) et coloniales (Grande-Bretagne, Hollande, France, Portugal) ont établi des restrictions et des monopoles, et où de puissantes compagnies commerciales imposaient leurs propres règles⁹. Enfin, certaines recherches se concentrent sur des produits particuliers ou d'états spécifiques, comme les États-Unis¹⁰, la France¹¹, ou la Grande-Bretagne¹², sachant que la contrebande peut être examinée à plusieurs échelles : au niveau local, régional, transnational et global.

Certes, l'étude du phénomène de la contrebande pose des problèmes méthodologiques considérables, notamment celui des sources à mobiliser. Les documents

officiels, issus par exemple des agences chargées de poursuivre la contrebande, ne rendent compte que des affaires dévoilées. Et les personnes qui se livrent au trafic illicite évitent en règle générale de laisser des traces de leur trajectoire et de leurs activités. Cela dit, tenter d'évaluer le volume ou la valeur du commerce illicite, à l'instar d'une histoire économique quantitative, est un projet non seulement irréalisable, mais aussi moins fructueux : au lieu de chercher « combien ? », il est plus heuristique de se demander « qui ? », « quoi ? » et « pourquoi ? », autrement dit quel est le rôle économique, social, politique de la contrebande¹³. Ainsi, le manque relatif de sources invite des approches plus éclectiques et qualitatives qui peuvent ouvrir plusieurs perspectives à la recherche.

Une de ces perspectives est justement le jeu d'échelles que les travaux sur la contrebande mettent en valeur. Par définition, la contrebande transcende les frontières non seulement entre ce qui est licite et ce qui est illicite, mais aussi entre formations étatiques, constituant ainsi un phénomène transnational par excellence. En même temps, elle implique des lieux de production et des débouchés, formant des filières de marchandises qui supposent des contacts, des connexions, des échanges et la mobilité de personnes, de produits et d'informations. L'étude de la contrebande contribue également à l'analyse de l'État et de son fonctionnement, puisque l'imposition de taxes, la mise en œuvre de mécanismes de contrôle, voire les négociations et les connivences éventuelles entre agents étatiques et agents de la contrebande façonnent aussi le pouvoir central et ses dispositifs : si l'État définit la contrebande, celle-ci incite la mise en place de l'État et

9. Eric Tagliacozzo, *Secret Trades, Porous Borders: Smuggling and States Along a Southeast Asian Frontier, 1865-1915*, New Haven/Londres, Yale University Press, 2005 ; Cátia A.P. Antunes et Amelia Polónia (eds), *Beyond Empires: Global, Self-Organizing, Cross-Imperial Networks, 1500-1800*, Leyde-Boston, Brill, 2016.

10. Voir à titre indicatif : Joshua M. Smith, *Borderland Smuggling: Patriots, Loyalists, and Illicit Trade in the Northeast, 1783-1820*, Gainesville, University Press of Florida, 2006 ; Peter Andreas, *Smuggler Nation: How Illicit Trade Made America*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2014 ; George T. Diaz, *Border Contraband: A History of Smuggling across the Rio Grande*, Austin, University of Texas Press, 2015.

11. Voir à titre indicatif : Marguerite Figeac-Monthus et Christophe Lastécouères (dir.), *Territoires de l'illicite : ports et îles : de la fraude au contrôle (xvi^e-xx^es.)*, Paris, A. Collin, 2012 ; Michael Kwass, *Contraband: Louis Mandrin and the Making of a Global Underground*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2014 ; Felicia Gottmann, *Global Trade, Smuggling, and the Making of Economic Liberalism: Asian Textiles in France 1680-1760*, Londres, Palgrave Macmillan, 2016.

12. Voir à titre indicatif : Richard Platt, *Smuggling in the British Isles: A History*, Stroud, Tempus, 2007 ; Evan T. Jones, *Inside the Illicit Economy: Reconstructing the Smugglers' Trade of Sixteenth Century Bristol*, Burlington, Ashgate, 2012 ; David Chan Smith, "Fair Trade and the Political Economy of Brandy Smuggling in Early Eighteenth-Century Britain", *Past & Present*, vol. 251, 2021, n° 1, p. 75-111.

13. Alan L. Karras, *Smuggling: Contraband and Corruption in World History*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2010, p. 2-3.

de ses instances¹⁴. Par ailleurs, le phénomène de la contrebande permet d'aborder des questions liées à l'espace et à la territorialité, la souveraineté des États-nations étant fondée sur le territoire, par opposition à celle des États prémodernes où la souveraineté s'appliquait notamment aux individus.

Ce dernier point nous ramène à l'intérêt d'étudier les pratiques et les réseaux de contrebande pour aborder le phénomène diasporique à l'époque moderne et contemporaine. Si les transactions économiques en général sont fondées sur des liens de confiance, ceci est d'autant plus vrai dans le cas du commerce illicite, où il n'y a pas un cadre de régulation officiel et des mécanismes de recours en cas de litige. Ces liens de confiance peuvent découler d'affinités communautaires, religieuses, voire familiales, qui souvent débordent les frontières de l'État-nation et défient ses aspirations à une homogénéité ethnique, linguistique et/ou religieuse. Il s'agit justement des liens que l'on rencontre chez les communautés diasporiques, aussi bien à l'ère des empires qu'à celui de l'avènement des États-nations. Et il n'est pas un hasard si des membres de ces communautés figurent souvent parmi les personnes impliquées à des opérations de contrebande, dans le sillage de leurs mouvements de migration, qu'il s'agisse de Juifs dispersés des terres de l'ancien Empire ottoman aux États-Unis, de communautés chinoises, installées en Europe ou aux Amériques, de Grecs parcourant la Méditerranée ou résidant en Égypte (et qui sont les contacts ou les rivaux d'Henry de Monfreid)¹⁵.

Or, comment circonscrire ces communautés sans tomber dans le piège de l'essentialisme ? En étudiant ensemble les deux phénomènes, contrebande et diaspora, nous pouvons mieux saisir leur enchevêtrement et les éclairer réciproquement. Pour reprendre l'exemple du trafic illicite de hashisch de la Grèce en Égypte, les activités des contrebandiers illustrent, certes, des réseaux informels qui véhiculent aussi bien des produits (en l'occurrence du chanvre indien cultivé en Péloponnèse) que des informations : le chef-mécanicien à Port-Vendres, qui suggère également à Monfreid des contacts sur place. Mais, ces contacts, des gens qui s'adonnent à des activités illicites et provoquent l'ire de leurs compatriotes, divergent d'une image fréquemment idéalisée de la communauté grecque en Égypte et permettent une lecture plus complexe du phénomène diasporique¹⁶. Au demeurant, si plusieurs bandes de trafic illicite opéraient sur le mode d'entreprises familiales, ceci n'excluait pas les collaborations avec des membres d'autres communautés étrangères ou avec des autochtones – par exemple, un aventurier Français et son équipage arabe. Ainsi, les intérêts communs transcendent des supposés clivages ethniques, religieux, linguistiques ou autres, notamment dans cette période de transition des empires aux États-nations, et défient une compréhension trop rigide des communautés de la diaspora. Selon les termes de Julia Clancy-Smith, le fait que les contrebandiers soient issus de religions, de nationalités, de groupes ethniques et de classes différentes, en fait un point de vue idéal pour sonder les relations intercommunautaires¹⁷. Et, pour re-

14. Peter Andreas, *Smuggler Nation...*, op. cit., p. 2.

15. Pour rester dans le cas des stupéfiants, les listes des transactions illicites et des saisies communiquées pendant l'entre-deux-guerres à la Commission consultative du Trafic de l'opium et autres drogues nuisibles de la Société des Nations sont très éloquentes à cet égard.

16. Kostis Gkotsinas, *Poisons sociaux : histoire des stupéfiants en Grèce (1875-1950)*, Athènes, École française d'Athènes, 2022, p. 198-203.

17. Julia A. Clancy-Smith, *Mediterraneans: North Africa and Europe in an Age of Migration, c. 1800-1900*, Oakland,

venir à l'affirmation d'Henry de Monfreid sur la propension intrinsèque des Grecs à la contrebande, citée au début de cet article, si elle a tout d'un stéréotype, elle ne nous invite pas moins à réfléchir sur les liens qui existent entre émigration, organisation en

communautés diasporiques et implication au commerce – licite ou illicite.

University of California Press, 2012, p. 160.

Kostis GKOTSINAS est historien, chercheur à l'Institut de recherches historiques de la Fondation nationale de la recherche scientifique (Grèce) et ancien membre de l'École française d'Athènes. Il a travaillé et publié dans des revues et des ouvrages collectifs, sur des sujets concernant l'histoire des substances psychoactives (notamment les drogues et l'alcool), du plaisir, de la sexualité, du temps libre, de la déviance, des trafics illicites, de la médecine et de la Première Guerre mondiale. Sa monographie sur l'histoire des drogues en Grèce à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle est parue en grec et en français.